

Séance du 24 juin 2026

N° 26.DFCP.230

OBJET : Commission de délégation de service public : élection des membres

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoint.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI

Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

Conformément aux articles L 1411-5 et L 1414-2 du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire les membres du conseil municipal au sein de la commission de délégation de service public.

Exposé des motifs :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la commission de délégation de service public est composée du Maire ou de son représentant, Président de droit, et de cinq membres du Conseil Municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le nombre de suppléants est égal à celui des membres titulaires.

Elle a pour mission, pour les concessions de service public, d'analyser les candidatures et d'établir la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle ouvre les offres, peut négocier librement avec un ou plusieurs candidats. Elle dresse le rapport d'analyse des offres et saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé.

Elle est saisie de tout projet d'avenant.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5 et L1414-2;

Dispositif :

- Représentant du Maire, Président de droit :

- Membres titulaires :

- Naïs MENGIN
- Julien POGOLOTTI
- Laurent LECAULT
- Patrice CHASSAGNE
- Jean-François MIRETTI

- Membres suppléants :

- Christine GIULIANOTTO
- Michel AUTRAN
- Jean-Michel APPLANAT
- Anne-Marie LUCHETTI
- Cédric PERRY

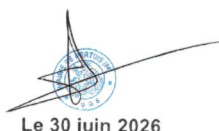
Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** la composition de la Commission de délégation de service public .

**Le Maire,
Aurélien AUCLAIR**

Aurélien AUCLAIR | Maire



Le 30 juin 2026

**La Secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO**



Certifié exécutoire
Publié le 25 juin 2026
Transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260630-26_DFCP_230-DE

S²LO